



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 19 juin 2019
Procès-verbal n° 43

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE
Excusés MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Éric MAIOROFF et Gérard MOUSSAC

Approbation du PV n° 42 sans modification

Accessions et rétrogradations

à la fin de la saison 2018-2019 avec 2 descentes de R3

sous réserves de l'application finale des décisions disciplinaires des dossiers en cours et de l'homologation du Comité de Direction

Départemental 1 1 poule	Accessions en R3 : 2	Antran (1) et Neuville (1)
	Rétrogradations en Départemental 2 : 2	Poitiers Asptt (1) (FG) et Montamisé (1)
Départemental 2 2 poules	Accessions en Départemental 1 : 2	A : L'Envigne (1) B : Verrières (1)
	Rétrogradations en Départemental 3 : 4	A : Vouillé (1) et Naintré (2) B : Sud Vienne région de Couhé (1) et Vivonne (1)
Départemental 3 3 poules	Accessions en Départemental 2 : 4	A : Marigny St Léger (1) et Cernay (1) B : St Benoît (2) et ③ C : Mignaloux Beauvoir (2)
	Rétrogradations en Départemental 4 : 6	A : Antoigné (1) et ASM (1) B : Sillars (1) et Poitiers Baroc (1) C : St Maurice Gençay (1) et St Saviol (1)
Départemental 4 4 poules	Accessions en Départemental 3 : 6	A : Avanton (1) et ④ B : St Julien l'Ars (2) C : Chasseneuil St Georges (2) et Poitiers Gibauderie (1) D : ACG Foot Sud 86 (2) et Mazerolles Lussac (1)
	Rétrogradations en Départemental 5 : 8	A : Champigny (1) et La Pallu (2) B : Châteauneuf Targé (1) (radiation) et Montamisé (2) C : Iteuil (1) et Poitiers St Éloi (2) D : Poitiers Asptt (2) (FG) et La Ferrière / Magné (1)



Départemental 5 6 poules	Accessions en Départemental 4 : 8	A : Coussay (1) B : Leigné sur Usseau (2) C : Bonnes (1)	D : Vivonne (2) et Château Larcher (2) E : Poitiers Cep (2) et ⑤ F : Buxerolles (3) et Jaunay Clan (2)
	Rétrogradations en Départemental 6 : 6	A : St Genest d'Ambière (2) B : Bonneuil Matours / Archigny (2) (FG) C : Queaux Moussac / Verrières (1) D : St Maurice Gençay (2) (FG) E : Poitiers Baroc (2) (FG) F : Poitiers Asptt (3) (FG)	
Départemental 6 6 poules de Niveau 1	Accessions en Départemental 5 : 6	A : Ouzilly / Colombiers (1) B : Marigny St Léger (2) C : Aailles en Châtelleraut (3) et ⑥ D : Leignes sur Fontaine (2) et ACG Foot Sud 86 (3) ① E : Payroux (2) ② F : Poitiers Beaulieu (1)	

- ① Suite à la radiation de Châteauneuf Targé
- ② 2ème de la poule à la place de Smarves (2) suite à la fusion Smarves / Iteuil
- ③ Leignes sur Fontaine (1) si Poitiers Asptt (1) ne s'engage pas en Départemental 2
- ④ Neuville (3) (en fonction de l'engagement de Poitiers Asptt (1))
- ⑤ Vendelogne (1) (en fonction de l'engagement de Poitiers Asptt (1))
- ⑥ Châtelleraut Réunionnais (1) (en fonction de l'engagement de Poitiers Asptt (1))

En bleu, les modifications intervenues depuis la dernière publication

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 20694871 : Loudun (2) È St Léger de Montbrillais (1) en poule A du 27/04/19.

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel du District qui demande d'enregistrer le résultat de la rencontre jouée à savoir 0 à 2 en faveur de St Léger de Montbrillais (1).

Le retrait de 1 point de pénalité est par conséquent annulé.

Les frais d'appel (38") seront crédités au club de Loudun.

Match n° 20695101 : Poitiers Gibauderie (1) È Chasseneuil St Georges (2) en poule C du 10/02/19 remis le 31/03/19

La Commission enregistre la décision de la Commission d'Appel de la Ligue du 13/06/19 qui rejette la proposition du CNOSF et confirme ainsi la perte du match par pénalité à l'équipe de Poitiers Gibauderie (1).

FINALES de la COUPE LOUIS DAVID, de la COUPE ANDRÉ TASSIN et du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Challenge Marcel Renaudie : Smarves (2) - Beaumont St Cyr (5) : 2 - 1

Coupe André Tassin : Buxerolles (1) - Neuville (1) : 1 È 1 (3 È 5)

Coupe Louis David : Antran (1) È L'Envigne (1) : 9 - 0

La Commission félicite les vainqueurs et les finalistes pour le bon déroulement de cette journée.

**FINALES de la COUPE JOLLIET ROUSSEAU et du CHALLENGE des RÉSERVES**

Challenge des Réserves : Neuville (3) - Jaunay Clan (2) : 7 - 0

Coupe Jolliet Rousseau : Avanton (1) - Poitiers Gibauderie (1) : 2 È 3

La Commission félicite les vainqueurs et les finalistes pour le bon déroulement de cette journée et remercie le club de Verrières pour sa parfaite organisation.

DIVERS**Courriel du club de St Christophe :**

Pris note.

La Commission demande au club de lui transmettre un arrêté municipal pour la saison prochaine

Courriels des clubs de Rouillé (17/06/19 à 10h31) et de Sèvres Anxaumont (16/06/19 à 12h40) :

Pris note de son v%u pour la composition des poules.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 26 juin 2019 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE